



# Glossaire

## Glossaire listes des Fonds



## Définitions générales

**ESG** signifie Environnemental, Social et Gouvernance. Les facteurs ESG sont utilisés pour mesurer la durabilité et l'impact éthique d'un investissement.

**La principale incidence négative (Principal Adverse Impact - PAI)** est un concept clé du règlement de l'UE relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosures Regulation - SFDR). PAI est décrit comme des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissements et aux conseils fournis par l'entité juridique.

**SFDR** – Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("Sustainable Finance Disclosures Regulation").

Les **investissements durables** sont des investissements dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte

contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

**Les investissements alignés sur la taxinomie** sont des investissements dans des activités économiques qui : (i) contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux (telles que l'atténuation du changement climatique ou l'adaptation à celui-ci, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) ; (ii) ne nuisent pas de façon significative à ces objectifs environnementaux ; (iii) sont réalisés conformément aux garanties minimales ; et (iv) respectent les critères d'évaluation technique, le cas échéant.

**Règlement sur la taxinomie** – Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

## Explication des éventuelles données dans la liste des Fonds

### Référence ESG (SFDR)

- 0** Référence SFDR: Le produit n'entre pas dans le champs d'application SFDR
- 6** Référence SFDR: Aucun produit en référence à l'art. 8 ou 9 SFDR
- 8** Référence SFDR: Art. 8 SFDR référence produit (promeut les caractéristiques environnementales ou sociales)
- 9** Référence SFDR: Art. 9 SFDR référence produit (a un objectif d'investissement durable)

### Pour les produits n'entrant pas dans le champs d'application de SFDR

- 0** Le produit ne suit aucune directive du SFDR
- 6** Aucun produit en référence à l'art. 8 ou 9 SFDR
- 8** Le produit est assimilable à l'art. 8 SFDR
- 9** Le produit est assimilable à l'art. 9 SFDR

### Investit-il dans des investissements durables ?

- Y** Oui, déjà implémenté dans la documentation précontractuelle du Fonds.
- I** Oui, engagement du Fonds en cours d'implémentation dans la documentation précontractuelle du Fonds.
- N** Non

### Pourcentage minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens du règlement sur la taxinomie de l'UE

- Y** Oui, déjà implémenté dans la documentation précontractuelle du Fonds.
- I** Oui, engagement du Fonds en cours d'implémentation dans la documentation précontractuelle du Fonds.
- N** Non

Abréviation PAI	Secteur PAI	Description PAI
<b>ACB1</b>	Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption
<b>ACB2</b>	Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
<b>ACB3</b>	Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption
<b>BIO1</b>	Biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
<b>BIO2</b>	Biodiversité (immobilier)	Artificialisation des sols
<b>EMI1</b>	Emissions	Émissions de polluants inorganiques
<b>EMI2</b>	Emissions	Émissions de polluants atmosphériques
<b>EMI3</b>	Emissions	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone
<b>EMI4</b>	Emissions	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
<b>ENP1</b>	Performance énergétique	Consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables : Huile
<b>ENP2</b>	Performance énergétique	Consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables : Gaz naturel
<b>ENP3</b>	Performance énergétique	Consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables : Charbon
<b>ENP4</b>	Consommation d'énergie	Intensité de consommation d'énergie
<b>ENP5</b>	Consommation de ressources	Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes
<b>ENP6</b>	Efficacité énergétique	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique
<b>GHG1</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES de niveau 1
<b>GHG2</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES de niveau 2
<b>GHG3</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES de niveau 3
<b>GHG4</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES de niveau 1 et 2
<b>GHG5</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES de niveau 1, 2 et 3
<b>GHG6</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Empreinte carbone de niveau 1 et 2
<b>GHG7</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Empreinte carbone de niveau 1, 2 et 3

Abréviation PAI	Secteur PAI	Description PAI
<b>GHG8</b>	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Émissions de GES de niveau 1
<b>GHG9</b>	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Émissions de GES de niveau 2
<b>GHG10</b>	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Émissions de GES de niveau 3
<b>GHG11</b>	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Émissions de GES de niveau 1 et 2
<b>GHG12</b>	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Émissions de GES de niveau 1, 2 et 3
<b>GHG13</b>	Émissions de gaz à effet de serre (immobilier)	Exposition à des combustibles fossiles
<b>GHG14</b>	Émissions de gaz à effet de serre (émetteurs souverains et supranationaux)	Intensité de GES des pays d'investissement
<b>GHG15</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Part dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
<b>GHG16</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Part de la consommation d'énergie non renouvelable
<b>GHG17</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Part de la production d'énergie non renouvelable
<b>GHG18</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements de niveau 1 et 2
<b>GHG19</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements de niveau 1, 2 et 3
<b>GHGN1</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE A : Agriculture, sylviculture et pêche
<b>GHGN2</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE B : Industries extractives
<b>GHGN3</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE C : Industrie manufacturière
<b>GHGN4</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE D : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
<b>GHGN5</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE E : Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
<b>GHGN6</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE F : Construction
<b>GHGN7</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
<b>GHGN8</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE H : Transport et entreposage

Abréviation PAI	Secteur PAI	Description PAI
<b>GHGN9</b>	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de consommation d'énergie - NACE L : Activités immobilières
<b>GOV1</b>	Gouvernance (émetteurs souverains et supranationaux)	Score moyen en matière de corruption
<b>GOV2</b>	Gouvernance (émetteurs souverains et supranationaux)	Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
<b>GOV3</b>	Gouvernance (émetteurs souverains et supranationaux)	Score moyen en matière de stabilité politique
<b>GOV4</b>	Gouvernance (émetteurs souverains et supranationaux)	Score moyen en matière d'état de droit
<b>GRE1</b>	Titres verts	Titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>GRE2</b>	Titres verts (émetteurs souverains et supranationaux)	Obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>HUM1</b>	Droits de l'Homme	Absence de politique en matière de droits de l'homme
<b>HUM2</b>	Droits de l'Homme	Manque de diligence raisonnable
<b>HUM3</b>	Droits de l'Homme	Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains
<b>HUM4</b>	Droits de l'Homme	Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail
<b>HUM5</b>	Droits de l'Homme	Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire
<b>HUM6</b>	Droits de l'Homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme
<b>HUM7</b>	Droits de l'Homme (émetteurs souverains et supranationaux)	Performance moyenne en matière de droits de l'homme
<b>SOC1</b>	Les questions sociales et de personnel	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
<b>SOC2</b>	Les questions sociales et de personnel	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE l'intention des entreprises multinationales
<b>SOC3</b>	Les questions sociales et de personnel	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
<b>SOC4</b>	Les questions sociales et de personnel	Mixité au sein des organes de gouvernance
<b>SOC5</b>	Les questions sociales et de personnel	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

Abréviation PAI	Secteur PAI	Description PAI
<b>SOC6</b>	Les questions sociales et de personnel	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail
<b>SOC7</b>	Les questions sociales et de personnel	Taux d'accidents
<b>SOC8</b>	Les questions sociales et de personnel	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies
<b>SOC9</b>	Les questions sociales et de personnel	Absence de code de conduite pour les fournisseurs
<b>SOC10</b>	Les questions sociales et de personnel	Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
<b>SOC11</b>	Les questions sociales et de personnel	Protection insuffisante des lanceurs d'alerte
<b>SOC12</b>	Les questions sociales et de personnel	Nombre de cas de discrimination reportés
<b>SOC13</b>	Les questions sociales et de personnel	Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction
<b>SOC14</b>	Les questions sociales et de personnel	Ratio de rémunération excessif
<b>SOC15</b>	Social (émetteurs souverains et supranationaux)	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
<b>SOC16</b>	Social (émetteurs souverains et supranationaux)	Pourcentage de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales
<b>SOC17</b>	Social (émetteurs souverains et supranationaux)	Score moyen en matière d'inégalités de revenus
<b>SOC18</b>	Social (émetteurs souverains et supranationaux)	Score moyen en matière de liberté d'expression
<b>WAS1</b>	Déchets	Ratio de déchets dangereux
<b>WAS2</b>	Déchets (immobilier)	Production de déchets d'exploitation
<b>WAT1</b>	Eau	Rejets dans l'eau
<b>WWM1</b>	Eau, déchets et autres matières	Utilisation et recyclage de l'eau : quantité moyenne d'eau consommée
<b>WWM2</b>	Eau, déchets et autres matières	Utilisation et recyclage de l'eau : eau recyclée et réutilisée
<b>WWM3</b>	Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
<b>WWM4</b>	Eau, déchets et autres matières	Exposition à des zones de stress hydrique élevé
<b>WWM5</b>	Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques

Abréviation PAI	Secteur PAI	Description PAI
<b>WWM6</b>	Eau, déchets et autres matières	Investissement entraînant des dégradations des terres, désertification, imperméabilisation des sols
<b>WWM7</b>	Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
<b>WWM8</b>	Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
<b>WWM9</b>	Eau, déchets et autres matières	Ratio de déchets non recyclés
<b>WWM10</b>	Eau, déchets et autres matières	Investissements portant atteinte à des espèces naturelles et des aires protégées
<b>WWM11</b>	Eau, déchets et autres matières	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité
<b>WWM12</b>	Eau, déchets et autres matières	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation

---

## Avertissement

Ce document a été rédigé par Lombard International Assurance S.A. en juillet 2022. Le contenu est uniquement destiné à fournir des informations générales et ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation pour l'achat ou la vente d'un produit d'assurance-vie. Les informations ne constituent ni un conseil juridique ou fiscal, ni un conseil en investissement et ne doivent être utilisées qu'en conjonction avec un avis professionnel émis par une source professionnelle indépendante qualifiée et autorisée. L'acceptation de la proposition signée par le client reste à la discrétion de Lombard International Assurance S.A.

Les taux d'imposition sont fournis à titre indicatif et concernent uniquement des les clients

fortunés. Ils correspondent à ceux qui sont prélevés sur les patrimoines importants. Les taux et assiettes d'imposition peuvent être sujets à des changements.

La totalité des informations dans ce document se fonde sur la compréhension par Lombard International Assurance S.A. des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou de toute autre juridiction concernée en vigueur à la publication du présent document. Tout changement dans ces lois ou dans la pratique n'incombera pas à la responsabilité de Lombard International Assurance S.A. Malgré toutes les précautions prises lors de la rédaction de ce document, Lombard International Assurance S.A. ne peut accorder aucune garantie, qu'elle soit explicite ou implicite, quant au caractère précis et complet des informations contenues dans cette présentation, sauf pour les informations relatives à

Lombard International Assurance S.A., ses filiales et sociétés affiliées. Tous les droits d'auteur dans ce document sont la propriété de Lombard International Assurance S.A.

Veillez prendre connaissance du document d'informations clés pour tout produit d'investissement packagé de détail et fondé (« DIC ») sur l'assurance en temps utile préalablement à sa souscription. Le DIC est disponible sans frais et sur simple demande auprès de Lombard International Assurance S.A. ou de votre intermédiaire. Le DIC est consultable sur : [www.lombardinternational.com/priips](http://www.lombardinternational.com/priips).

Copyright © 2022 Lombard International Assurance S.A.

---

Lombard International Assurance S.A.  
[lombardinternational.com](http://lombardinternational.com)

*Head office*  
4, rue Lou Hemmer  
L-1748 Luxembourg  
Grand Duchy of Luxembourg  
Tel +352 34 6191-1  
Fax +352 34 6190

R.C.S. Luxembourg N° B 37604  
VAT LU 15902470  
Tax N° 1991 2204 696

Branches in BRUSSELS | MILAN  
Representative offices in GENEVA | LUGANO | ROME | ZURICH